



Lotissement et vente partielle d'un lot

Par **thex**, le **03/09/2022** à **13:53**

Bonjour, je suis un coloti dans un petit lotissement (pas une co-propriété). Tous les lots sont constitués d'une parcelle (au sens "cadastral"). SAUF 1 lot qui est constitué de 2 parcelles non-contigues. Ce lot a une parcelle "principale" avec la maison et un peu plus loin une autre parcelle clôturée avec un garage. Ce coloti et moi-même sommes intéressés pour faire une transaction. Cad je voudrais acheter sa 2ème parcelle pour l'utiliser comme garage. Est-ce possible ? vis-à-vis du lotissement ? est-ce un changement qui nécessite une autorisation de la part des autres colotis ? quelle démarche officielle doit être entreprise ? Cordialement

Par **morobar**, le **05/09/2022** à **11:51**

Bonjour, OUI NON Voir un notaire pour effectuer la division.